

LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

Société Anonyme au capital de :	€ 748.170
Siège Social :	Avenue des Guerlandes Bassens 33565 Carbon-Blanc cedex
R.C.S. Bordeaux :	B 585 420 078 00040

AVIS DE CONVOCATION

« Les informations mentionnées aux articles R 22-10-23 du code de commerce sont diffusées sur le site internet de la société à l'adresse suivante : www.dpasa.fr »

Les actionnaires de notre société sont convoqués à l'**Assemblée Générale Mixte**, qui se tiendra le **jeudi 12 juin 2025 à 11 heures 30** au siège social de la société, avenue des Guerlandes à Bassens, 33565 Carbon-Blanc cedex, avec l'ordre du jour suivant :

En matière Ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat - Distribution de dividende,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Ahmed ABZIZI en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de la société SOGEPA en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de la société CCMP en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de la société ESSO SAF en qualité d'administrateur,
- Nomination d'un administrateur indépendant, Madame Aline de SAINT AUBERT,
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux,
- Fixation de la rémunération annuelle globale des administrateurs
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés : ratification de ces conventions

En matière extraordinaire :

- Modification de l'article 18 des statuts afin d'assouplir les modalités de participations aux réunions du Conseil d'Administration par voie de télécommunication, de consultation écrite ou de vote par correspondance,
- Modification de l'article 21 des statuts afin de le mettre en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- Modification de l'article 24 des statuts afin de le mettre en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- Pouvoirs pour les formalités.

Participation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 10 juin 2025 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à UPTEVIA - Service Assemblées Générales – Cœur Défense – 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 22-10-39 du Code de commerce ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

Depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration a été mis en ligne sur le site de la société (www.dpasa.fr).

Les actionnaires au nominatif peuvent, demander le formulaire de vote par simple lettre adressée à l'attention de UPTEVIA - Service Assemblées Générales - Cœur Défense – 90/110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex ou à l'adresse électronique suivante ag12juin2025@dpasa.fr

Les actionnaires au porteur peuvent, demander le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement dépositaire de leurs titres. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de UPTEVIA - Service Assemblées Générales - Cœur Défense - 90/110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex ou à l'adresse électronique suivante ag12juin2025@dpasa.fr au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation de participation, à l'adresse suivante : ag12juin2025@dpasa.fr. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre à la Société une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites au Conseil d'Administration. Les questions écrites devront être envoyées au plus tard le 6 juin 2025, à minuit, heure de Paris, soit par lettre recommandée avec accusé de réception au Président du Conseil de la Société au siège social, soit par courrier électronique à l'adresse électronique suivante ag12juin2025@dpasa.fr accompagnées, pour les actionnaires au porteur, d'une attestation d'inscription dans les comptes.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et mis en ligne sur le site internet de la société www.dpasa.fr rubrique « Assemblées Générales ».

Les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site internet de la Société www.dpasa.fr rubrique « Assemblées Générales » depuis le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale fera l'objet d'une retransmission audiovisuelle dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires souhaitant suivre l'Assemblée Générale en direct et à distance sont invités à en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : **ag12juin2025@dpasa.fr**, accompagnée d'une copie de leur pièce d'identité.

Les actionnaires au porteur devront également joindre à leur demande une attestation d'inscription en compte des titres en leur nom ou de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Le lien de connexion sera transmis par retour de courriel après validation de la demande.

Afin de garantir la réception du lien de connexion dans les temps, nous invitons les actionnaires à formuler leur demande dès que possible.

Un enregistrement de l'Assemblée Générale sera consultable en différé sur le site internet de la société à l'adresse suivante : **www.dpasa.fr** au plus tard sept jours ouvrés après la date de l'Assemblée Générale et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.

Le Conseil d'Administration